

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2201

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à la société PGT, d'un local brut de béton au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 26, avenue Tony Garnier - Modification de la décision n° B-2004-2114 en date du 15 mars 2004**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°, la Communauté urbaine a initié, dans l'îlot n° 5, la création d'un bâtiment d'activités pouvant accueillir des entreprises travaillant dans des secteurs d'activités à haute valeur ajoutée comme les biotechnologies.

A ce titre, elle a acquis le lot n° 66 qui est un local brut de béton de 820,30 mètres carrés ainsi que 15 places de parc de stationnement du constructeur, la société Geode, par acte en date du 4 juin 2002, afin de participer à une offre immobilière à court terme sur les sites technopolitains dédiés.

Par décision n° B-2004-2114 en date du 15 mars 2004, le Bureau a approuvé la cession de ce lot à la société PGT qui s'est proposée d'acquérir 8 places de stationnement et environ 434 mètres carrés du local afin d'y installer la société Tecan, fabricant d'équipements d'animalerie pour les laboratoires et titulaire à ce jour d'un bail commercial.

Il convient, toutefois, d'élargir cet accord à toute personne susceptible d'être substituée à la société PGT ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2114 en date du 15 mars 2004 ;

Vu l'acte en date du 4 juin 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte la modification de la décision n° B-2004-2114 en date du 15 mars 2004.

2° - Approuve la cession, à la société PGT ou à toute personne susceptible de lui être substituée, des 434 mètres carrés du local brut de béton au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 26, avenue Tony Garnier à Lyon 7° ainsi que des 8 places de parc de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,